



Proprietaire sans gêne !!!

Par **Ioli30**, le **31/12/2008** à **12:01**

Bonjour, rnMa belle-mère, invalide à 80%(marche avec des béquilles), loue une petite maison de village depuis le 15/01/2008(bail de 3 ans).A son entrée le propriétaire devait effectuer quelques travaux:La gouttière devant l'entrée est cassée et inonde l'accès principal de la maison(terrasse couverte surélevée de qq marches et devenant donc glissante)et la fermeture du portail arrière de la maison, donnant sur une cours et des caves. Aucun de ces travaux n'a été effectué.Le propriétaire rentre et sort comme il le veut avec d'autres personnes dans les caves, s'y sert de l'eau et de l'électricité à sa guise.Il vient de vendre qui plus est le logement à un homme qui est venu lui faire signer un bail de 1 an à la place du précédent, sans même qu'elle soit avertie de quoi que ce soit au préalable.Ce nouveau propriétaire a décidé maintenant d'agrandir le logement par les combles et d'en faire un autre appartement.Il rentre dans la cours et terrorise ma belle-mère qui est âgée et ne sait quoi dire.

rn 1* A-t-on la possibilité de faire annuler ce bail signé sous la contrainte et qui la met dehors dans un an ?rn 2* A-t-il le droit d'effectuer ces travaux au-dessus de sa tête, alors que ma belle-mère est encore dans le logement et que les combles en font partie ?rn 3* Quels sont les recours possibles ?rnMerci de vôtre réponse

Par **jeetendra**, le **31/12/2008** à **13:55**

bonjour, prenez rapidement contact avec votre agence départementale pour l'information des locataires, bonne fête de fin d'année à vous, cordialement